

Saint-Vulbas le 20/06/2025

## ATTESTATION – CONTACT ALIMENTAIRE

Références du produit : **254900 – 254901 – 254902 - 254903**

Nous certifions que **CIBA-ADM** est un produit biocide à usage TP 02+04.  
Il est autorisé pour le contact alimentaire selon l'arrêté ci-dessous :

Arrêté du 8 septembre 1999 modifié par l'arrêté du 19 décembre 2013 concernant les produits utilisés pour le nettoyage des surfaces pouvant entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux.

**CIBA-ADM** est également utilisable en Agriculture Biologique en application du Règlement CE n° 834/2007 et 889/2008.

Pour faire valoir ce que de droit.

Lyne LUCAS  
Service règlementaire  
GPO

